

Le caractère dictatorial du régime Thieu-Ky

CDU VN
n° 249
29. XII. 1969

(dénoncé par une commission d'enquête américaine)

NDLR.— La vérité sur le régime dictatorial des agresseurs américains et de leurs fantoches au Sud Viet Nam et sur les crimes perpétrés par eux contre la population sudvietnamienne vient d'être, bien que partiellement, mise au grand jour dans un rapport au Congrès des E.U. par une « Commission d'Enquête Américaine sur la Liberté Religieuse et Politique au Viet Nam ».

Cette Commission comprenait entre autre l'Evêque Jame Armstrong de l'Eglise Méthodiste Unifiée,

John J. Conyers, membre de la Chambre des Représentants, le Révérend Père Robert F. Drinan, Doyen de la Faculté de Droit de Boston, le Rabbine Seymour Siegel, professeur de théologie au Séminaire Théologique Juif, et l'Amiral en retraite de la Marine américaine Arnold F. True.

Nous donnons ci-dessous quelques extraits de ce rapport.

QUICONQUE élève la voix en faveur de la paix ou s'oppose d'une autre manière au gouvernement (régime fantoche de Saigon — LCVN) peut facilement s'attirer le grave mécompte d'être accusé de sympathie communiste et par la suite arrêté. Il ne doit y avoir aucune illusion qu'un tel climat de répression religieuse et politique soit compatible avec un gouvernement représentatif ou stable.

Beaucoup de personnes interviewées ont prétendu que le gouvernement du Président Thieu serait moins répressif que les dix ans d'intimidation brutale du règne de Ngo Dinh Diem. D'autres, tout en admettant qu'aujourd'hui la répression ne s'exerce pas d'une façon aussi flagrante et avec le même degré de violence, ont affirmé cependant qu'elle ne lui céderait nullement en ampleur, quoi que plus subtile. (Quelques uns des cas cités ci-après montreront que les mesures d'intimidation brutale et flagrante n'ont pas encore complètement disparu).

Trois cas célèbres d'arrestation politique ont attiré tout particulièrement l'attention internationale ces derniers mois. Ce sont ceux de Thich Thien Minh, l'un des bonzes bouddhiques les plus influents au Sud Viet Nam, Truong Dinh Dzu, candidat à la présidence aux élections de 1967, et Nguyen Lau, le riche éditeur du Saigon Daily News.

Thich Thien Minh a été arrêté le 23 février 1969 au Centre de la Jeunesse Bouddhique, sous l'inculpation « d'avoir donné refuge à des rebelles, de receler d'armes et de documents illégaux... d'avoir donné refuge aux déserteurs et soutenu ceux qui cherchaient à se soustraire au service militaire. » Traduit devant un tribunal militaire du Front, il a été condamné à dix ans de prison et cinq ans de travaux forcés, les deux sentences devant être exécutées cumulativement. Le mois dernier cette sen-

tence a été ramenée à trois ans.

Beaucoup de gens supposaient que Thich Thien Minh aurait été arrêté non pas pour les crimes spécifiques dont il avait été accusé, mais plutôt pour ses critiques à l'encontre du gouvernement Thieu-Ky et parce qu'il était ardemment en faveur de la paix. Le président Thieu a déclaré en réplique à Thich Thien Minh : « Mon gouvernement peut bien mourir à cause de ces pacifistes, mais avant que nous ne mourions ces gens devront mourir les premiers »...

Ces trois exemples ne sont pas des cas isolés par le fait qu'ils sont plus importants que d'autres, mais parce qu'ils sont plus connus. Ils représentent un climat de répression intellectuelle, religieuse et politique qui a conduit à l'emprisonnement, à l'exil et au baillonnement de milliers de nationalistes vietnamiens loyaux, de personnes qui ne sont point pro-communistes, mais qui critiquent le gouvernement Thieu-Ky et qui réclament avec insistance le droit de penser par elles-mêmes.

La susceptibilité du gouvernement sur ce point se révèle dans son attitude à l'égard des dissidents, des soi-disant « Bouddhistes militants », des étudiants, des intellectuels, des adversaires politiques et de la presse.

Dans la plupart des cas, les Bouddhistes qui protestent contre la politique du gouvernement sont des étudiants. Après les élections de 1967 contrôlées par le gouvernement, les étudiants bouddhiques auxquels se joignaient quelques uns de leurs professeurs, ont été précisément choisis entre tous par le gouvernement pour être les victimes de ses représailles. Un professeur de droit a déclaré : « L'Université Van Hanh (bouddhique) a été le principal objectif de l'attaque. Chaque fois qu'un étudiant va aux réunions, la police se met immédiatement à ses trousses et il peut être arrêté à n'importe quel moment. Il est

ser gagner par le découragement, les étudiants ont fait montre d'esprit combatif indomptable dans leur mouvement. D'un groupe de prisonniers à la mine morose du camp N°7 de l'île de Con Son, un étudiant bouddhique se détacha pour s'adresser aux membres de la Commission. L'interprète officiel traduisit : « Il est ici parce qu'il a refusé de servir sous les drapeaux. Il dit qu'il ne veut pas servir les Etats-Unis. En tant que citoyen vietnamien, il n'entrera dans l'armée que quand nous aurons l'indépendance. »

Le président Thieu fait état de la « nouvelle alliance » des partis politiques au Sud Viet Nam comme d'une indication de l'ampleur du soutien dont il bénéficie. Cette alliance comprend la Force de la Grande Union, l'arme politique des réfugiés catholiques militants, le Parti Social-Humaniste, une réédition du Parti du Travail (Can Lao) de Ngô Dinh Nhu, le Dai Viet, une faction de la secte Hoa Hao ayant ses bases dans le delta et le Viet Nam. Quoc Dan Dang. Tous ces partis pris ensemble compte tenu des suffrages recueillis par Thieu Ky n'ont pas pu réunir la moitié des suffrages populaires lors des élections de 1967.

Il existe une position politique authentique, mais celle-ci en grande partie, s'est retirée dans la clandestinité. Les membres de la Commission d'Enquête ont rencontré des leaders de cinq partis politiques de la vieille école qui ne sont plus actuellement autorisés à fonctionner en tant qu'entités reconnues. Tous ces hommes qui avaient été des éléments actifs dans le mouvement de résistance contre les Français sont de fervents nationalistes. Leurs partis ont été mis hors la loi et leur demande de faire paraître un journal est restée sans réponse : leur voix n'a pu se faire entendre. Depuis vingt-cinq ans, ils n'ont connu que l'emprisonnement et le sacrifice (un général en retraite a été mis en prison onze fois).

voir clos 1

voir clos 2

①
arrivé maintes fois que des étudiants ont été appelés sous les drapeaux avant l'âge légal ou avant l'expiration de la période de dispense dont ils bénéficiaient en tant qu'étudiants.»

Du fait d'un meeting pour la paix tenu en septembre 1968 à l'Université de Saïgon, l'Union des Etudiants s'est vu clore les portes par la police. Des étudiants, des professeurs, des députés à la chambre basse et quelques bonzes bouddhiques ont participé à ce meeting. Trente personnes, pour la plupart des étudiants, ont été appréhendées; d'autres arrestations ont eu lieu par la suite.

Vers la même période, un étudiant à la Faculté de Médecine a été assassiné... il a été trouvé mort, les mains attachées derrière le dos ayant été poussé d'une fenêtre du troisième étage. Et la police a classé l'affaire, concluant à «un suicide probable» sans avoir fait aucune enquête.

La nuit de Noël de la même année, 2.000 étudiants, dont de nombreux catholiques, ont organisé une procession en faveur de la paix. Il s'en est suivi des centaines d'arrestations.

En dépit des échecs et sans se lais-

②
Une nouvelle preuve de l'oppression politique apparaît dans l'attitude du gouvernement vis-à-vis de la presse. Il adopte une attitude relativement tolérante à l'égard des correspondants étrangers, leur permettant d'exercer leur profession sans être trop tracassés par le service de la censure, mais les rapports du gouvernement avec la presse vietnamienne sont hérissés de difficultés et de brimades.

Il y a douze mois la censure a été officiellement supprimée au Sud Viet Nam. Depuis lors au moins vingt-cinq journaux et deux magazines ont été suspendus. Le Saigon Daily News de Mr. Lau a été suspendu pour trente jours pour un article insinuant que la sentence prononcée contre Thich Thien Minh aurait été injuste. Le *Tia Sang* a été interdit pour avoir laissé entendre que le Premier Ministre, Tran Van Huong aurait cédé à la pression dans la désignation des membres de son cabinet. Nguyen Thanh Tai, reporter photographe de guerre de l'agence UPI, a été arrêté au mois de mai 1968 pour avoir pris des photos «portant préjudice» au Sud Viet Nam.

Le caractère...

(Suite de la page 5)

L'un des leaders nationalistes les plus dignes de foi et les plus influents de l'opposition anti-gouvernementale, avec qui nous avons eu l'occasion de nous entretenir a préparé pour notre commission un exposé de sa position en trois pages dans lequel on lisait: «La légalité dans laquelle on peut librement exprimer ses opinions politiques a un domaine vraiment limité».

Un leader des étudiants, qui avait été par deux fois emprisonné par le gouvernement Thieu pour ses activités

en faveur de la paix, a affirmé qu'aucune démocratie vraiment représentative ne saurait devenir une réalité tant que les troupes américaines restent dans le pays et qu'on poursuit la politique des E.U. «A présent nous avons dû nous rendre compte de cette ironie piquante, celle de voir tout gouvernement vietnamien (fantôme saïgonnais — LCVN) cajolé par l'administration des E.U. Les Américains doivent s'en aller pour nous laisser décider de notre propre avenir.»

(à suivre)

Le caractère dictatorial du régime de

Cdu VN 251 (Suite et fin)

12/1/70

LES TORTURES

UN aspect troublant de la situation dans les prisons au Viet Nam est s'atteinte portée à la personne physique des prisonniers... Très souvent, on parle du centre d'interrogatoire à la Direction générale de la Police nationale de Saïgon comme d'un lieu où se dérouleraient quotidiennement des scènes de torture. De nombreuses personnes ont révélé cependant que les méthodes de torture et l'extension de cette pratique dans certains centres de détention de province étaient encore bien pires. Certes, il a été permis aux membres de la Commission de visiter la Direction générale de la Police nationale à Saïgon, mais ce fut une visite arrangée d'avance.

Les membres de la Commission ont vu les salles d'interrogatoire, mais n'ont pu assister à aucun interrogatoire en cours. Les preuves obtenues par la Commission, sur les cas de torture signalés ont été recueillies au cours des interviews d'anciens prisonniers — lesquels ont apporté des témoignages sur ce qu'ils avaient vu ou enduré eux-mêmes — et dans les déclarations des docteurs et d'autres personnes qui avaient soigné les victimes.

Tous les prisonniers étaient enfermés en surnombre dans un espace trop étroit. Beau-

Mais le procédé le plus courant, a-t-on dit, consistait à suspendre la victime par une corde attachée à ses mains croisées derrière le dos. Un témoin oculaire a parlé encore d'un procédé dit de « torture à la bicyclette » employé dans ce centre : le prisonnier était forcé pendant une semaine de se tenir accroupie, les mains et les pieds attachés à une même barre de fer. Après cette torture, a-t-on rapporté, la victime ne peut plus marcher ni même se tenir debout.

Un intellectuel, arrêté en 1966 et qui avait passé les six premiers mois de ses deux ans et demi de détention dans un centre d'interrogatoire, a décrit ce qu'il appelait le « cas typique » d'une étudiante en droit détenue dans une cellule voisine... Pour la torturer, on l'a surtout battue. Quand finalement elle fut traduite devant le tribunal, on devait la faire transporter par deux autres prisonniers.

Le même a révélé, comme tant d'autres, que la pratique des « tortures sexuelles » était très courante. Très souvent, on introduisait une bouteille à bière dans le vagin de la victime. On a parlé aussi d'un procédé qui consistait à appliquer des fils électriques aux sexes du prisonnier ou de la prisonnière ainsi qu'à d'autres parties sensibles du corps.

coup contre eux étaient quelquefois enfermés dans des cellules où ils n'avaient pas la possibilité de s'allonger, ni même parfois de s'asseoir. Cela, avec la chaleur, l'accumulation des selles, la rare permission de sortir pour des exercices physiques, constituait un véritable supplice.

Les coups étaient la forme la plus courante de l'atteinte à la personne physique des prisonniers. On les distribuait avec un bâton de bois ou une massue. (Un observateur a signalé l'emploi occasionnel d'une barre de « métal »). Les coups étaient donnés dans le dos ou sur les parties osseuses des jambes, sur les mains, et d'une façon particulièrement douloureuse sur la plante des pieds, la victime étant maintenue couchée à plat ventre sur le sol. Parfois on les appliquait sur les parties génitales. Certains commentateurs ont parlé de l'immersion du prisonnier dans une caisse d'eau, lequel était frappé à coups de gros bâton. La douleur, a-t-on dit, dans ce cas était particulièrement intense et ce procédé a provoqué de graves lésions internes.

Un autre procédé de torture à l'eau très courant consistait à appliquer un chiffon mouillé sur le nez et la bouche du prisonnier attaché sur le dos à un banc, à enlever le chiffon juste avant que la victime ne meure d'asphyxie, puis à la remettre à sa place. Dans un autre procédé du même ordre, on introduisait de l'eau dans le nez du prisonnier.

Un autre a raconté un cas de torture à l'électricité dont la victime était une petite fille de huit ans, on lui avait fait subir ce supplice dans le seul but de retrouver son père.

« La petite disait que son père était mort mais ils continuaient toujours à la torturer. Ils ont aussi torturé sa mère », a-t-il dit. Ce procédé, nous a-t-on appris, était d'un usage courant en 1968 au centre d'interrogatoire de la Police nationale à Saigon. De nombreux anciens détenus ont déclaré qu'il n'était pas rare de voir les membres de la famille du prisonnier, y compris ses enfants, torturés devant lui.

Un médecin respectable a révélé aux membres de la Commission que récemment la police avait transporté d'un centre d'interrogatoire à un hôpital municipal le cadavre d'une petite fille pour demander au docteur de service de certifier qu'elle était morte d'une mort naturelle. A l'examen du cadavre, le docteur avait trouvé des traces de coups et de viol. Il avait refusé de certifier dans le sens demandé par la police. On avait par la suite fait pression sur le directeur de l'hôpital pour faire délivrer le certificat. De tels incidents n'étaient pas rares.

En fait, les garanties quant à la procédure sont pour l'essentiel inexistantes, à l'arrestation comme à l'interrogatoire. Les arrestations sont opérées par une multitude de fonctionnaires des services locaux et centraux—

nes (fantoques) et américaines, de nombreux leaders bouddhiques et catholiques, les représentants d'autres sectes importantes, des membres de l'Assemblée nationale, des procureurs et autres spécialistes en jurisprudence ainsi que de nombreuses personnes privées, y compris des prisonniers.

La Commission a inspecté les prisons de Saigon, Thu Duc et Con Son. Notre rapport final ne peut que dégager les impressions suivantes. La répression religieuse et politique fait rage à travers le pays. Parler de la paix ou s'opposer au gouvernement suffirait à s'attirer l'accusation de sympathie communiste et par la suite à se faire arrêter. Très souvent, il en résultera une longue détention sans jugement. Le nombre de prisonniers politiques continue à augmenter. Il ne doit y avoir aucune illusion qu'un tel climat de répression religieuse et politique soit compatible avec un gouvernement représentatif ou stable.